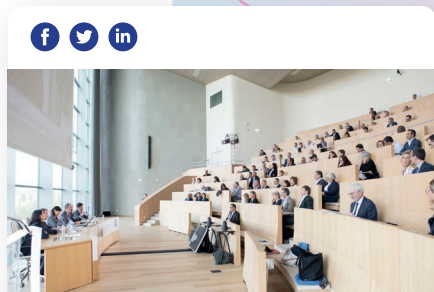


Rapport D'ACTIVITÉ 2018

LES GREFFIERS DES TRIBUNAUX
DE COMMERCE



Les nouveaux enjeux de
la police économique

3298734

 Police économique

 la prévention et la détection du
blanchiment d'argent, du financement
... *en savoir plus*

assurer les contrôles indispensables à la
transparence... *en savoir plus*

 contrôler

 informer

Le Bureau du Conseil national



Le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce, composé de 21 greffiers élus par leurs pairs et des présidents honoraires de la profession, élit en son sein pour une période de deux ans un président, un vice-président et cinq membres qui constituent le Bureau.



PRÉSIDENTE

Sophie JONVAL

Greffier associée du tribunal de commerce de Caen



VICE-PRÉSIDENT

Jean-Marc BAHANS

Greffier associé du tribunal de commerce de Bordeaux



SECRÉTAIRE

Philippe GOURLAOUEN

Greffier associé du tribunal de commerce de Lorient



TRÉSORIER

Serge SUPERCHI

Greffier associé du tribunal de commerce de Lyon



CHARGÉE DE MISSION

Caroline CHÂTEAU

Greffier associée du tribunal de commerce de Nanterre



CHARGÉE DE MISSION

Ariane MERQUIT-COUCHOT

Greffier associée du tribunal de commerce de Fréjus



CHARGÉ DE MISSION

Thomas DENFER

Greffier associé du tribunal de commerce de Paris

Les greffes des tribunaux de commerce



5 millions

d'actes juridiques pour le compte des entreprises sont traités chaque année par les greffiers



134

Greffes de tribunaux de commerce répartis sur l'ensemble du territoire français



2000

Collaborateurs



4 millions

de sièges sociaux immatriculés en France



3000

Juges consulaires

Les collaborateurs du CNG

+ Christophe HAZARD
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

+ Nicolas ROSE
JURISTE

+ Karla AMAN
RESPONSABLE DES AFFAIRES JURIDIQUES

+ Irina TODOS
JURISTE

+ François-Régis D'ESPALUNGUE
SECRÉTAIRE JURIDIQUE

+ Carole BOURHIS
SECRÉTAIRE

édito



SOPHIE JONVAL

Présidente du Conseil
National des Greffiers
des Tribunaux de
Commerce

Il est commun de dire que « les greffiers des tribunaux de commerce sont à la croisée des mondes judiciaire et économique ». Plus que jamais cette double dimension de l'activité de notre profession doit être réaffirmée avec force. Cette « marque de fabrique » de la profession se retrouve dans notre capacité à innover et à entreprendre, notamment avec « l'identité numérique judiciaire » et « le Tribunal Digital », les deux projets majeurs sur lesquels nous avons travaillé sans relâche ces derniers mois, et qui voient concrètement le jour en 2019.

Afin de faciliter la vie des acteurs économiques et des acteurs de la justice commerciale, les greffiers n'ont eu de cesse depuis de nombreuses années de se doter d'outils fiables et performants en mettant en commun les moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. En regroupant leurs compétences, ils peuvent ainsi mieux répondre aux besoins des entreprises et des justiciables.

Cette politique a une incidence technique et technologique importante.

La dématérialisation est souvent au cœur de nos projets. Nous mettons tout en œuvre pour que les services proposés soient à la fois hyper sécurisés et les plus simples d'utilisation possibles. De fait, notre profession a acquis un véritable savoir-faire en la matière et y consacre chaque année des moyens humains et financiers conséquents.

Pour autant, officiers publics et ministériels, la dimension de service public de notre mission est pour nous quelque chose d'essentiel. Nous n'oublions pas que la France est un vaste territoire et que la technologie ne doit pas empêcher la proximité. C'est pourquoi dans les 134 greffes répartis sur l'ensemble du territoire, il y a et il y aura toujours des personnels compétents, formés et dynamiques pour accompagner les acteurs économiques locaux dans leurs démarches autant que dans les affaires de la justice commerciale.

Pour reprendre la phrase si souvent évoquée pour qualifier notre profession et la compléter : en plus d'être à la croisée des mondes économique et judiciaire, les greffiers des tribunaux de commerce sont également au carrefour de la technologie et de la proximité !

Le registre général des entreprises

Les clés du succès



La Loi PACTE relative à la croissance et à la transformation des entreprises entend faciliter la vie des entreprises. Elle prévoit notamment la création d'un registre général dématérialisé des entreprises qui organiserait la dizaine de registres existants. Une mise en œuvre rapide et efficace de ce registre constituerait un progrès indéniable pour les entreprises françaises.

Il existe actuellement plus de dix registres d'entreprises : du Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) au registre de la batellerie artisanale (qui regroupe les entreprises de transport fluvial) en passant par le répertoire des métiers (qui recense les artisans) ou le registre spécial des agents commerciaux... Dans les faits, le RCS, tenu par les greffiers des tribunaux de commerce, regroupe aujourd'hui 80% des acteurs économiques français (voir encadré) mais chaque registre a son histoire et sa pertinence.

Faciliter la vie de l'entreprise et donc son développement

Prévu par la loi PACTE, le registre général des entreprises a pour but d'améliorer la situation actuelle en facilitant la vie du chef d'entreprise, sans pour autant créer une « usine à gaz » budgétivore et inefficace.

L'enjeu de ce registre général des entreprises est donc important et c'est pourquoi il faut en réussir la mise en œuvre, et ce (au moins) à trois niveaux :

- la facilité d'enregistrement : les démarches à réaliser par le chef d'entreprise doivent être simples, rapides et efficaces, aussi bien lors de l'immatriculation, lors des différentes étapes de la vie de sa société que lors du dépôt des comptes annuels.

- la haute qualité des contrôles : réalisés lors de l'immatriculation mais aussi tout au long de la vie de l'entreprise, les contrôles doivent permettre une totale sécurité juridique et une information économique de qualité.

- la bonne utilisation des informations : les données recueillies doivent être à la fois totalement sécurisées, facilement utilisables et compatibles avec les formats auxquels ont recours les autres pays européens pour leurs registres.

Tenus par les greffiers des tribunaux de commerce, les registres locaux sont à l'heure actuelle les seuls à être accessibles par un point d'entrée unique via le GIE Infogreffe. Celui-ci est en effet la plateforme d'accès aux informations délivrées par chaque greffier.

La nécessité d'une gouvernance efficace

La profession souhaite jouer un rôle essentiel dans la gestion de ce registre général dématérialisé des entreprises. Elle a plusieurs arguments à faire valoir dont sa capacité à réaliser dans des délais brefs des projets d'une grande complexité technique.

Le statut des greffiers des tribunaux de commerce, professionnels libéraux et officiers publics et ministériels



nommés par le ministre de la Justice, a ainsi permis à plusieurs reprises à l'Etat de mobiliser, sous son contrôle, et sans impact sur les finances publiques, des capacités technologiques, financières et managériales, au service des objectifs politiques qui sont les siens.

Les greffiers des tribunaux de commerce sont disposés à apporter leur savoir-faire et leurs outils dématérialisés au service des entreprises. A condition toutefois que les exigences de simplicité qui sont à l'origine de la naissance de ce registre général des entreprises prévalent également dans sa gouvernance. Les greffiers des tribunaux de commerce en ont l'intime conviction : le registre général des entreprises doit être simple, fluide et efficace. Cela ne sera possible que si la gouvernance de ce registre répond aux mêmes critères. Une conviction fondée sur des expériences parfois mitigées mais surtout sur les succès et les retours positifs. En effet, au fil du temps, l'Etat a confié à la profession la mise en œuvre opérationnelle et la gestion au quotidien d'outils spécifiques comme le registre des gages sans dépossession, le fichier national des interdits de gérer, le Registre des Bénéficiaires Effectifs... et à chaque fois les greffiers des tribunaux de commerce ont répondu présent.

Le registre général des entreprises doit devenir un outil central au service des entreprises françaises et de la croissance

économique. Si simplifier et permettre un accès plus facile à l'information légale représentent des enjeux majeurs pour les entreprises, il n'en demeure pas moins que le cœur de la mission de service public déléguée aux greffiers reste la sécurité juridique indispensable à la transparence économique. C'est dans ce contexte exigeant qu'il semble pertinent de s'appuyer sur les outils et le savoir-faire des greffiers des tribunaux de commerce pour une mise en œuvre rapide et efficace du registre général dématérialisé des entreprises.



LE RCS

80% des acteurs économiques français inscrit au RCS

- 100%** des entreprises sociétaires
- + 45%** des entreprises artisanales
- + 50%** des agriculteurs
- + 30%** des entreprises libérales

= 5,5 millions d'inscrits au RCS

FNIG, RBE,...

La nouvelle dimension de la police économique

RBE, FNIG... derrière ces acronymes ésotériques se cachent des missions de police économique bien réelles menées par les greffiers des tribunaux de commerce. L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit d'assurer les contrôles indispensables à la transparence économique et à l'équité entre les entreprises.

Les greffiers des tribunaux de commerce, par leur mission de tenue des registres légaux, sont depuis longtemps des acteurs reconnus de l'information légale sur les entreprises. Leur action - plus récente - en matière de police économique est le fruit de deux évolutions parallèles : d'une part une importance grandissante accordée dans notre société aux questions de lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les atteintes à la probité et d'autre part, un investissement réel de la profession sur ces sujets.

Ainsi, le Registre des Bénéficiaires Effectifs (RBE) créé en 2018 est le fruit de l'application de la 4^e directive européenne de lutte contre le blanchiment et de la loi dite « Sapin II ». Ce registre vise à identifier le ou les bénéficiaires des sociétés et autres personnes morales ainsi que les modalités de contrôle exercées par ces bénéficiaires. Il ne s'agit pas d'un simple enregistrement mais bien d'un contrôle de police

économique et fort naturellement l'Etat a choisi d'adosser le RBE au registre du commerce et des sociétés (RCS) et d'en confier la gestion aux greffiers des tribunaux de commerce.

Les greffes ont donc dû en un temps record adapter leur organisation pour faire face à l'afflux des dossiers du RBE. La profession a mis rapidement en œuvre un plan d'action en trois phases :

- Création de nouvelles applications informatiques ;
- Recrutement de nouveaux collaborateurs (près de 400 contrats de travail - CDI, CDD, intérim - ont été signés en quelques mois) ;
- Création de modules de formation spécifiques (y compris en e-learning) pour les greffiers et leurs équipes sur le RBE.

Déployer le RBE en moins de six mois était un challenge que les greffiers, en s'appuyant sur leur expertise technique, leur expérience et leur organisation juridique, ont relevé pour le compte de l'Etat dans un cadre financier maîtrisé et sans coût pour les finances publiques.

Dans le même ordre d'idée, le déploiement du fichier national des interdits de gérer (FNIG) par la profession constitue une avancée considérable en matière de sécurité juridique. Le FNIG permet aujourd'hui une centralisation des mesures d'interdiction de gérer. Grâce à ce fichier national - qui compte aujourd'hui 12 000 noms - les greffiers des tribunaux de commerce peuvent vérifier dès l'immatriculation d'une société qu'un dirigeant n'est pas frappé d'une interdiction de gérer et empêcher ainsi la répétition de faits de mauvaise gestion qui nuisent à la vie économique.



Transparence économique et associations ? Une question légitime

Un pan entier de l'économie française échappe néanmoins aujourd'hui à toute transparence. Il s'agit du secteur associatif qui pèse pourtant de plus en plus lourd. En effet, si une immense majorité des associations repose exclusivement sur l'action bénévole, d'autres jouent un rôle économique certain : les associations emploient aujourd'hui près d'un salarié du privé sur dix et nombre d'entre elles ont une activité commerciale et sont assujetties à la TVA.

Une des propositions fortes de la profession est qu'à minima les associations employant plus de 10 salariés ou celles assujetties à la TVA soient répertoriées dans un registre de publicité légale – à l'instar de ce qui se fait dans la plupart des pays européens. L'immatriculation au RCS de ces associations et l'accès aux informations juridiques et financières qui en découlerait favoriseraient la transparence économique. Cela permettrait à la fois de sécuriser les actes juridiques des associations vertueuses et de lutter contre l'utilisation abusive du statut d'association. Les acteurs de la lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme réclament unanimement un contrôle juridique des associations. Ils l'ont réaffirmé lors du 130^e congrès des greffiers des tribunaux de commerce en octobre 2018. Or aujourd'hui les informations sur les associations ne sont ni centralisées ni normées. Il est donc très difficile pour les organes de contrôle d'avoir des informations sommaires comme le nom du président et du trésorier de la plupart des associations. Bruno Dalles, directeur de Tracfin, considère ainsi le secteur associatif comme un secteur à risque et souhaite que toutes les associations soient enregistrées dans le futur registre général.



LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Un plateau de renom au congrès

Les trois responsables des organismes fer de lance dans la lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sont intervenus au cours du 130^e congrès des greffiers des tribunaux de commerce. Leur présence était à la fois un honneur pour la profession et le signe de l'importance du rôle que les greffiers ont à jouer en matière de police économique. Ainsi Jeanne-Marie Prost, Déléguée nationale à la lutte contre la fraude, a tenu à « *saluer le grand pas en avant qu'a constitué le déploiement (...) du fichier national des interdits de gérer.* » Pour le directeur de Tracfin, Bruno Dalles, « *essayer d'identifier le bénéficiaire effectif de chaque entreprise est une bonne idée* ». Pour lui « *l'ensemble des informations remontées par les greffiers aide à la détection de la fraude* ». Enfin, il a rappelé que la mise en place du RBE était une étape importante pour laquelle il fallait agir rapidement pour respecter les délais de transposition de la 4^e directive anti-blanchiment mais que l'on devait prendre le temps de réaliser un audit du mécanisme mis en place afin d'éventuellement y apporter des améliorations. Charles Duchaine, Directeur de l'AFA, a pour sa part insisté sur l'intérêt des contrôles portant sur les associations et celles reconnues d'utilité publique qui manipulent des fonds publics.



Jeanne-Marie Prost, Déléguée nationale à la lutte contre la fraude
Bruno Dalles, Directeur de Tracfin
Charles Duchaine, Directeur de l'Agence française anticorruption.

Le Tribunal Digital

La juridiction commerciale à portée de clic

L'année 2018 aura été consacrée en grande partie au projet de Tribunal Digital annoncé en septembre 2017. La mise en œuvre technique et financière de cet ambitieux projet a été confiée au GIE Infogreffe. Aujourd'hui, le Tribunal Digital est concrètement en place.

Après le portail des juges puis le portail des avocats, le Tribunal Digital constitue la dernière pierre à l'édifice numérique du tribunal de commerce. En permettant au justiciable de saisir en ligne le tribunal de commerce, d'avoir accès au dossier complet puis de suivre le déroulement de la procédure, le Tribunal Digital constitue bel et bien une révolution. Ainsi, en moins d'une décennie, la profession aura bâti un véritable outil numérique facilitant la vie de tous les acteurs de la justice commerciale.

D'un bout de la chaîne à l'autre, tous les intervenants d'une procédure commerciale peuvent désormais avoir accès à l'ensemble des pièces, aux calendriers, correspondre entre eux de façon fluide et sécurisée. Cela paraît simple mais c'est bien une révolution. Les parties ont enfin accès à leur entier dossier de procédure. Dossier de procédure qui est identique à celui du juge ou du greffe, en toute transparence.

Au-delà de l'aspect purement procédural, en se connectant à la plate-forme dédiée www.tribunaldigital.fr, le chef

d'entreprise peut accéder à toute une palette de démarches :

- Prévenir les difficultés de son entreprise ;
- Protéger sa société ;
- Recouvrer une créance ;
- Faire valoir un autre droit (proroger un délai, obtenir une ordonnance...).

Toujours améliorer une justice commerciale déjà efficiente

La justice commerciale est aujourd'hui reconnue comme efficace avec des délais de jugement relativement courts et des taux d'appels réduits. Cette réussite est à mettre au crédit de l'ensemble des acteurs : juges consulaires, avocats, greffiers... Le Tribunal Digital n'a donc bien évidemment pas vocation à remplacer le tribunal de commerce. Il est pensé pour le compléter, le dynamiser et le simplifier. En intégrant le justiciable dans la boucle, le Tribunal Digital et ses applications ont, notamment, pour but de fluidifier encore davantage les échanges entre toutes les parties et donc de rendre la justice commerciale toujours plus accessible.

Une prouesse technique

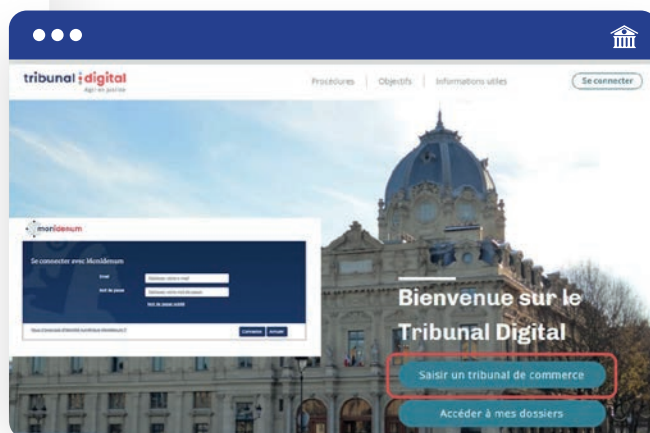
Moins de 18 mois auront été nécessaires pour mettre en place ce Tribunal Digital, ce qui constitue un véritable tour de force. De façon assez classique dans ce type de projet, c'est l'élaboration des cahiers des charges techniques qui aura été la tâche la plus difficile et la plus longue. Mais la profession a bénéficié de son expérience dans le domaine des nouvelles technologies et de ses développements. Elle a pu également s'appuyer sur les compétences du GIE Infogreffe.



La carte d'identité numérique du chef d'entreprise

Seuls ses dirigeants ont le pouvoir d'engager juridiquement une entreprise devant le tribunal de commerce. Dans le cadre du Tribunal Digital, afin de sécuriser totalement la démarche et d'être certain de l'identité de la personne qui engage l'entreprise, une identité numérique sera attribuée par les greffiers des tribunaux de commerce aux chefs d'entreprises qui en feront la demande sur le site www.monidenum.fr. Cette identité numérique délivrée de façon pérenne permettra aux dirigeants d'accéder de manière sécurisée au Tribunal Digital, de saisir en ligne le tribunal, de suivre une procédure, de consulter le calendrier, de communiquer avec la juridiction... Elle permettra également aux dirigeants d'accéder à d'autres services nécessitant une identification électronique.

Le lien avec le registre du commerce et des sociétés permettra une mise à jour permanente de l'identité numérique des dirigeants.



Décideurs économiques

Bien expliquer pour être mieux compris



Tout au long de l'année les élus du Conseil national sont allés à la rencontre des décideurs économiques et des organisations patronales. Objectifs : mieux faire connaître le rôle des greffiers des tribunaux de commerce et évoquer les dossiers d'actualité (RBE, registre unique des entreprises, projet de loi PACTE,...)

Rencontres

> 17 mai



> Petit déjeuner des membres du Bureau du CNG avec **Elisabeth Viola**, directrice des clientèles bancaires de la Caisse des Dépôts (CDC).

> 22 mai



> Signature des conventions de la profession CNG/Infogreffe avec l'Agence Française Anticorruption (AFA) représentée par son directeur Charles Duchaine.

> 29 mai



> Entretien avec **François Asselin**, président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) sur l'obligation de déclaration du bénéficiaire effectif, du dépôt des comptes et sur la loi PACTE.

> 20 juin



> Entretien avec **Patrick Liébus**, président de la Confédération des l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb) sur les relations entre les TPE et les greffes de commerce.

> 3 Juillet



> Entretien avec **Alain Piquet**, vice-président de la Fédération Française du Bâtiment sur les missions des greffes auprès des entreprises, les enjeux et les questions pratiques relatives à la mise en place du RBE et les marchés publics avec le projet MPS.

> 11 Juillet



> Entretien avec **Pierre Goguet**, président de CCI France sur l'impact des réformes du gouvernement sur le réseau des chambres de commerce, sur l'avenir du guichet entreprise et le repositionnement des CCI dans l'accompagnement des entreprises.

> 24 Juillet



> Entretien avec **Christiane Lambert**, présidente de la FNSEA.

> 25 Juillet



> Entretien avec **Michel Chassang**, président de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) sur la perspective du registre unique des entreprises.

> 4 Septembre



> Entretien avec **Alain Griset**, président de l'U2P, structure qui regroupe l'UNAPL et l'UPA et qui constitue aux côtés du Medef et de la CPME, la troisième organisation patronale.

> 5 septembre



> Signature avec **Charles-René Tandé**, président du Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables de la convention de partenariat avec le Conseil national.

> 3 octobre



> Entretien avec **Francis Palombi**, président de Confédération des commerçants de France sur la présentation de la profession, la mise en place du registre des bénéficiaires effectifs.

> 25 octobre



> Entretien avec **Bernard Stalter**, président de l'APCMA et **Alain Griset**, président de l'U2P.

> 8 janvier 2019



> Entretien avec **Patrick Martin**, vice-président du Medef.

EN 2018, LES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL NATIONAL ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ À :

9 auditions parlementaires,

37 réunions dans les cabinets ministériels et dans les ministères.

Actualités 2018

En 2018, les greffiers des tribunaux de commerce ont initié de nouveaux projets et mis en œuvre des outils innovants. Ils ont échangé avec leurs partenaires et ont été consultés sur des projets législatifs ou réglementaires.

Une profession qui bouge

134 greffes de tribunal de commerce
235 greffiers
Age moyen : 49 ans
39% de femmes

Les Actes du 130^e congrès

Le congrès du CNG

En présence du Premier ministre



Le 130^e congrès des greffiers des tribunaux de commerce, qui s'est tenu les 11 et 12 octobre 2018 au Havre, a été marqué par l'intervention de Monsieur Edouard Philippe, Premier ministre.

En l'accueillant, Sophie Jonval a notamment évoqué le projet de loi Pacte dont l'un des objectifs est de faciliter la vie des entreprises, ainsi que l'expertise des greffiers des tribunaux de commerce dans la perspective de la création d'un registre général des entreprises.

Dans une intervention à la fois pleine d'esprit et de grande qualité, Edouard Philippe a rappelé que « *c'est devant le greffier du tribunal de commerce que 80% des nos entreprises accomplissent les formalités qui rythment leur vie et leur développement* ». Il a ajouté « *c'est un système qui fonctionne bien grâce à votre engagement et à votre capacité d'adaptation. Avec Infogreffe, vous avez développé un outil très performant qui permet aux entreprises d'effectuer leurs formalités dans un temps qui correspond à celui des affaires. Et nous avons besoin d'une information fiable, sécurisée, facilement accessible pour garantir le bon fonctionnement de notre économie* ».

« *Les nouveaux enjeux de la police économique* » étaient le thème des travaux marqués par des interventions d'universitaires, de professionnels et notamment les interventions des principaux responsables français de lutte contre la fraude (cf. p7).

La garde des Sceaux, qui avait participé au 129^e congrès, n'ayant pu être présente cette année, le congrès s'est conclu par une intervention de Thomas Andrieu, Directeur des affaires civiles et du Sceau.



PUBLICATION



Présentation de la profession

La brochure de présentation de la profession de greffier de tribunal de commerce a été entièrement réactualisée. Ce document vise

à présenter le rôle et les missions du greffier et permet de mettre en valeur le modèle original et efficace de la profession. Sont notamment détaillés dans cette nouvelle édition les récentes attributions en matière de lutte contre les fraudes (FNIG, RBE...) et le nouveau mode d'accès à la profession. Une version digitale est disponible sur le site internet du Conseil national.



Accès à la profession, une grande première

La première édition du concours national d'accès à la profession de greffier de tribunal de commerce s'est tenue en février et mars 2018. Sur les 52 candidats inscrits, 14 ont été retenus après les épreuves écrites d'admissibilité pour passer les épreuves orales et 12 ont été admis par le jury à l'issue de l'ensemble des épreuves. Les lauréats, dans l'ordre de leur classement aux épreuves du concours, ont pu choisir leur stage sur une liste de propositions établie par le Conseil national.

●●● Partenariat avec l'Agence Française Anticorruption

Le Conseil national a signé le 24 mai 2018 une convention de partenariat avec l'AFA.

Créée en 2016 et placée auprès du ministre de la Justice et du ministre en charge du Budget, l'AFA aide les autorités compétentes et les personnes qui y sont confrontées à prévenir et à détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme.

La convention précise notamment que l'AFA assistera le Conseil national dans la mise en place de formations sur les risques de corruption, de trafic d'influence et de prise illégale d'intérêt. Le Conseil national s'engage à faciliter l'accès de l'AFA aux informations du Registre du commerce et des sociétés et des autres registres légaux dont les greffiers assurent la tenue. Enfin la convention prévoit que dans le respect des règles en vigueur, les parties mettent en œuvre des actions ponctuelles de détection des opérations atypiques effectuées au sein des registres légaux.

-5%

C'est la baisse du tarif des prestations des greffiers des tribunaux de commerce fixé par un arrêté du 28 février 2018.



Top 5 des posts du CNG

Depuis avril 2018, le CNG est présent sur les réseaux sociaux via les comptes officiels du Conseil national sur Facebook, Twitter et LinkedIn.

Cet engagement est aujourd'hui nécessaire pour faire entendre la voix de la profession et valoriser son dynamisme, son expertise et son action au service de la justice et de la vie des affaires.

Voici les 5 posts ayant eu le plus de succès sur Twitter :

- Vidéo présentant le Fichier National des Interdits de Gérer (FNIG)
- Tweet relayant la présence du CNG à l'Assemblée Nationale dans le cadre de la loi Pacte.
- Rencontre entre Sophie Jonval et les magistrats de la Cour d'appel & du TGI de Cayenne
- Tweet sur la formation continue des collaborateurs des greffiers de TC
- Rencontre CNG-Caisse des Dépôts



FNIG

Lancement officiel

Le Fichier National des Interdits de Gérer (FNIG) a été officiellement instauré le 16 mai 2018 à l'occasion d'une cérémonie organisée par la profession en présence des représentants du ministère de la Justice et des autorités habilitées.

Alimenté par l'ensemble des greffes des tribunaux de commerce, le FNIG a été créé afin de lutter contre les fraudes, prévenir la commission d'infractions et favoriser l'exécution des mesures d'interdiction de gérer prononcées par les juridictions judiciaires.

Si le FNIG n'est pas accessible au public, un certain nombre de personnes énumérées par le Code de commerce détiennent, pour les besoins de l'exercice de leurs missions, un droit de communication des informations contenues dans le fichier.

Parmi celles-ci figurent notamment les magistrats et personnels des juridictions de l'ordre judiciaire, les personnels des services du ministère de la Justice, mais également des agents de l'administration et d'organismes comme la police, la gendarmerie, les douanes, la DGFIP, Tracfin, Pôle Emploi...



VENDÔME TECH



Le tribunal digital en avant-première



Organisé par le ministère de la Justice, Vendôme Tech est le forum de dialogue interprofessionnel sur les innovations numériques dans le secteur de la justice. Lors de la 2^e édition de cet événement, Caroline Château, membre du Bureau du CNG, a présenté le projet de tribunal digital mené par la profession.

Le tribunal digital s'inscrit dans la démarche de transformation numérique de la justice portée par le ministère en répondant parfaitement au double objectif de simplification des procédures et d'accessibilité pour le justiciable.



Convention des juristes de la méditerranée 2018

La 9^e Convention des juristes de la méditerranée s'est déroulée à Tunis en octobre sur une thématique interrogeant les rapports entre le droit et le numérique. Les représentants du Conseil national ont notamment évoqué les outils numériques de la profession lors d'une table-ronde consacrée aux procédures judiciaires dématérialisées.



EXPERTS-COMPTABLES / GREFFIERS

Un même engagement au service des chefs d'entreprise

Le Conseil national a signé en septembre une convention de partenariat avec le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables (CSOEC). Les échanges devraient permettre aux deux professions de coordonner leurs actions, notamment en matière de prévention des difficultés des entreprises et de transparence de la vie économique. L'objectif est d'accroître et d'améliorer les services rendus aux chefs d'entreprise.

Europe

Le Conseil national mobilisé

Le Conseil national s'est largement mobilisé au niveau européen tout au long de l'année. Des délégations du CNGTC se sont rendues à plusieurs reprises à Bruxelles afin de renforcer son réseau de contacts et réaffirmer ses positions au regard de la directive sur l'insolvabilité et également sur l'immatriculation au RCS des associations ayant une activité économique ou encore sur le projet de création d'un portail numérique européen.

L'Europe du RBE

Une journée de travail consacrée aux registres nationaux des bénéficiaires effectifs a été organisée dans les locaux du Conseil national par l'ECRF (European commerce register forum). Cette réunion a rassemblé des représentants des 27 pays européens.



Formation

Succès pour la plate-forme e-learning

La profession attache une importance particulière à la formation des collaborateurs des greffes des tribunaux de commerce.

Une offre complète de formations est ainsi proposée aux collaborateurs des greffes avec des modules de formation en présentiel dispensés à Paris et en province.

430 collaborateurs de greffes y ont participé l'an passé.

Si les formations présentielles demeurent indispensables pour approfondir des thématiques précises et échanger sur les pratiques, le développement de formations en ligne s'avère intéressant au préalable ou en complément.

Un premier parcours de formation en e-learning a été mis en œuvre sur la plate-forme du Conseil national. Intitulé « le tribunal de commerce, son organisation et son fonctionnement », ce parcours est destiné aux nouveaux collaborateurs de greffe. D'autres formations plus spécifiques sur « le registre des bénéficiaires effectifs » ou sur « le dépôt des comptes annuels » ont également été mis en place. Vif succès pour ces formations puisque près de 400 personnes ont validé l'une de ces formations qui viennent utilement compléter celles en présentiel ou permettent de répondre rapidement à un besoin de formation lié à l'actualité, comme cela fut le cas avec le RBE.

97%

Formation continue des greffiers

97% des membres de la profession ont suivi au moins une formation en 2017.

L'appétence des greffiers pour la formation ne se dément pas puisqu'au fil des années, le nombre d'heures consacrées à la formation demeure élevé : 21,25 heures en moyenne. Rappelons que le Code de commerce prévoit une obligation de formation continue pour les greffiers des tribunaux de commerce de 20 heures par année ou de 40 heures sur 2 années.



8^e Prix des Masters

Dans le cadre de la collaboration de la profession avec le monde universitaire, le Conseil national organise depuis 2011, en partenariat avec les éditions LexisNexis, le prix des Masters 2.

Ouvert aux étudiants en fin de 3^e cycle

dans une université française, ce concours a pour objectif de récompenser des mémoires soutenus sur des thèmes liés aux missions exercées par les greffiers des tribunaux de commerce.

Pour la 8^e édition, deux lauréats ex-aequo ont été distingués : Maxence Guastella de l'Université de Nice - Sophia Antipolis pour son mémoire sur « Les grands principes des répartitions dans les procédures collectives » et Hugo Nadjar de l'Université Paris II - Panthéon Assas pour son mémoire sur « La généralisation de la cession de créance à titre de garantie ».

Greffes des tribunaux de commerce en Outre-mer Le choix de l'efficacité



Dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), les missions qui relèvent en métropole des greffes des tribunaux de commerce étaient, jusqu'à présent, assurées par des tribunaux mixtes de commerce-tribunaux d'instance et notamment par des greffiers fonctionnaires.

Depuis de nombreuses années, les acteurs économiques locaux se plaignent de dysfonctionnements dans les greffes de ces territoires ultra-marins : délais de plusieurs mois pour obtenir un simple Kbis alors qu'il faut 24h en métropole, retards très importants dans la gestion des procédures collectives, absence de démarche de prévention des difficultés des entreprises... Ils considèrent que cette situation nuit au développement économique de ces territoires.

Le Conseil national n'a cessé de se battre pour aligner la situation des départements et régions d'outre-mer sur celle qui prévaut en métropole. Après des années d'attente, le bon sens a prévalu et le Gouvernement a pris la décision d'étendre la compétence territoriale des greffiers de tribunaux de commerce, professionnels libéraux et officiers publics et ministériels.



Sophie Jonval lors d'un déplacement en Guyane, avec Nicole Belloubet, ministre de la Justice.

À l'occasion de ce déplacement eut lieu l'annonce officielle par la garde des Sceaux du transfert de compétence.

La création de nouveaux offices de greffiers des tribunaux de commerce qui sera donc effective

au cours de l'année 2019 en Guadeloupe, Guyane, Martinique, ainsi qu'à Mayotte et la Réunion, va ainsi répondre aux demandes des entreprises ultramarines pour accompagner leur développement.

Cette décision représente une avancée pour le Conseil national et pour l'ensemble de la profession qui voit ainsi la qualité de son travail reconnue.

Partenariat CNG Tracfin renouvelé

Le Conseil national et Tracfin ont renouvelé leur partenariat en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Parmi les nouvelles actions engagées figurent des actions de sensibilisation de la profession, l'élaboration d'une cartographie des risques et l'utilisation par les greffiers de la plateforme dématérialisée ERMES dédiée aux déclarations de soupçon.

ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

Renouvellement de la convention

Le Conseil national et l'Ecole Nationale de la Magistrature ont renouvelé en décembre pour trois années la convention de partenariat qui les lie. Ce partenariat permet aux greffiers des tribunaux de commerce de participer aux formations dispensées aux juges consulaires par l'ENM. Chaque année, une trentaine de greffiers saisissent cette opportunité. Le Conseil national est pour sa part sollicité par l'ENM sur les thématiques pour lesquelles l'expertise de la profession est reconnue.

Nouveau référentiel d'inspection des greffes



Publication de la nouvelle version du référentiel d'inspection des greffes des tribunaux de commerce à l'attention du Procureur de la République.

Présenté sous forme de fiches, ce document indique les points de contrôle, les dysfonctionnements possibles et la référence aux textes applicables afin de faciliter le suivi de l'inspection.

La première édition du référentiel datant de 2011 avait été très appréciée, mais les nouvelles missions confiées aux greffiers ainsi que les évolutions législatives et réglementaires ont rendu nécessaire la réalisation d'une nouvelle édition.

Actualités Infogreffe

NOUVEAU PRÉSIDENT



Dieudonné
Mpouki

Dieudonné Mpouki, greffier associé du tribunal de commerce de Paris, succède à Bernard Bailet, greffier associé du tribunal de commerce de Nice, qui présidait le groupement d'intérêt économique depuis 2013.

Diplômé de Sciences Po Paris, formé à l'Essec et titulaire d'une maîtrise en économie et gestion des entreprises de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg, Dieudonné Mpouki est entré au greffe du tribunal de commerce de Paris en 1996 en qualité de contrôleur du registre du commerce et des sociétés. Responsable du service juridique du greffe pendant dix ans, Dieudonné Mpouki est nommé greffier associé du tribunal de commerce de Paris en 2012. Vice-président du GIE Infogreffe depuis 2016, il a pris ses nouvelles fonctions de président le 1^{er} janvier 2019.

ÉGALITÉ

Les femmes et l'entrepreneuriat

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, Infogreffe a dévoilé les résultats d'une étude exclusive sur les femmes et l'entrepreneuriat en France.

L'analyse des données issues de près d'un million et demi d'entreprises enregistrées sur Infogreffe permet de souligner les écarts persistants entre femmes et hommes vis-à-vis de l'entrepreneuriat, malgré une évolution positive observée au cours des cinq dernières années.

A l'instar d'inégalités salariales persistantes, l'accès des femmes à l'entrepreneuriat reste limité. Ainsi, les femmes représentent 27,3% des dirigeants d'entreprise en France, contre 72,7% d'hommes.

Infogreffe permet de disposer d'une base de données complète, fiable et mise à jour en continu, afin d'étudier le tissu entrepreneurial français. Ces données sont d'ailleurs accessibles en open data via la plateforme dédiée, datainfogreffe, permettant de faciliter l'accès de tous à une information économique certifiée.

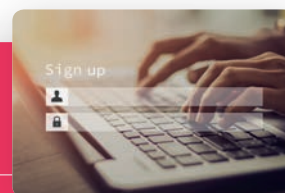


Formalités en ligne une croissance franche et régulière

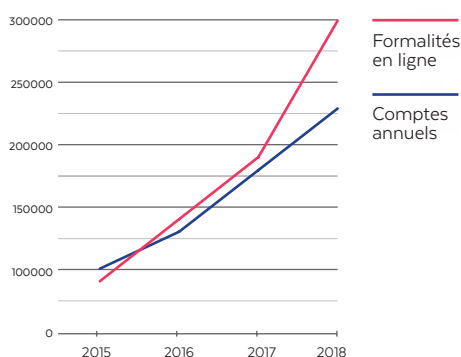
Création d'une société, dépôt des comptes annuels, modification des statuts,... les greffiers des tribunaux de commerce sont présents à chaque étape de la vie d'une entreprise. Ils ont mis en place de nombreux outils pour faciliter et alléger les démarches des chefs d'entreprise. Parmi ces services, la possibilité offerte par Infogreffe de réaliser en ligne les formalités obligatoires rencontre un succès croissant.

300 000 formalités en ligne (immatriculations de société, modification de statuts ou radiation) ont été réalisées en 2018 par les chefs d'entreprise ou leurs mandants contre 90 000 à peine 4 ans plus tôt.

Dans le même ordre d'idée, pas moins de 230 000 comptes annuels ont été déposés en ligne en 2018.



Evolution du nombre de formalités
réalisées en ligne sur infogreffe.fr



Les chiffres clés 2018

Tout au long de l'année 2018, les 134 greffes des tribunaux de commerce et leurs 2 000 collaborateurs ont traité plus de 5 millions d'actes juridiques pour le compte des entreprises.

1 million de décisions de justice

3 millions de formalités

1 million d'inscriptions de nantissements et privilèges

Les actes juridiques

> IMMATRICULATIONS AU RCS EN 2018

	TOTAL	ÉVOLUTION 2018/2017
Personnes physiques	129 564	+ 24,5 %
Sociétés commerciales	195 677	- 12,6 %
GIE	343	- 13,4 %
Sociétés civiles	93 905	- 0,1 %
Total	419 489	- 0,7 %

> RADIATIONS DU RCS EN 2018

Nombre de radiations	195 908	- 22,7 %
----------------------	---------	----------

> MODIFICATIONS AU RCS EN 2018

Nombre de modifications	962 337	+ 4,7 %
-------------------------	---------	---------

> JUGEMENTS D'OUVERTURE DE PROCÉDURES COLLECTIVES EN 2018

Jugements d'ouverture de sauvegarde	830	- 11,6 %
Jugements d'ouverture de redressement judiciaire	12 676	- 1,8 %
Jugements d'ouverture de liquidation judiciaire	30 363	- 0,8 %
Jugements d'ouverture sur résolution du plan	2 679	- 3 %

> NOMBRE TOTAL D'OUVERTURES DE PROCÉDURES COLLECTIVES

	46 548	- 1,4 %
--	---------------	----------------

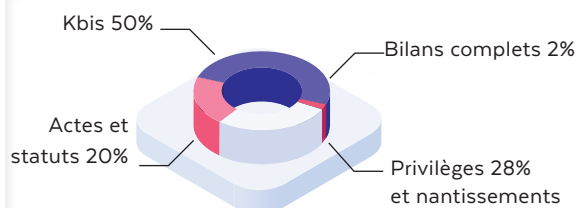
Les chiffres clés d'infogreffe

+ de 2 millions de visiteurs uniques par mois sur le site infogreffe.fr

Près d'**1 million d'actes** réalisés directement en ligne par les chefs d'entreprises ou leurs mandants

- > 110 257 immatriculations (81 435 en 2017)
- > 179 184 modifications (105 837)
- > 9 314 radiations (4 545)
- > 229 021 dépôts des comptes (176 416)
- > 418 626 actes

Actes délivrés en 2018 sur infogreffe





Et demain ?

**Les nouveaux défis pour les greffiers
des tribunaux de commerce**

- > L'observatoire statistique du CNG
- > La blockchain des greffes
- > Le Kbis numérique pour le chef d'entreprise





Sur le web

- cngtc.fr
- infogreffe.fr
- datainfogreffe.fr

Rejoignez nous sur

-  [CNGTC](#)
-  [CNG_TC](#)
-  [cngtc](#)



**Conseil National des Greffiers
des Tribunaux de Commerce**
29, rue Danielle Casanova
75 001 Paris



Infogreffe
5/7 avenue de Paris
94 307 Vincennes Cedex

Publication réalisée
avec le concours du

